

- 1) **Le code de déontologie médicale s'adresse :**
- a) Aux médecins
  - b) Aux infirmiers
  - c) Aux étudiants en médecine
  - d) A tout le personnel travaillant à l'hôpital
  - e) Au personnel administratif des services hospitaliers
- 2) **Le mot « déontologie » signifie :**
- a) la science de ce qu'il faut dire
  - b) la science de ce qu'il faut faire
  - c) la science de ce qu'il faut écouter
  - d) la science de ce qu'il faut retenir
  - e) la science de ce qu'il faut interpréter
- 3) **Les règles de déontologie médicale sont rassemblées sous forme :**
- a) d'un dictionnaire
  - b) d'un code
  - c) d'un guide
  - d) d'un manuel
  - e) d'un traité
- 4) **Le conseil de déontologie médicale est une institution qui comprend :**
- a) des médecins
  - b) des chirurgiens-dentistes
  - c) des pharmaciens
  - d) des juristes
  - e) des administrateurs
- 5) **Le conseil de déontologie médicale est :**
- a) désigné par le ministère de la justice
  - b) désigné par le ministère de la santé
  - c) élu démocratiquement par le corps médical
  - d) appelé également conseil de l'ordre
  - e) l'équivalent d'un syndicat pour médecins
- 6) **Le conseil de déontologie a pour missions de:**
- a) défendre la profession médicale
  - b) défendre les intérêts des médecins
  - c) veiller au respect des règles déontologiques
  - d) veiller à la bonne pratique de l'exercice médical
  - e) veiller au bon déroulement de l'enseignement de la médecine
- 7) **Les règles de déontologie médicale obéissent à des considérations :**
- a) d'ordre juridique
  - b) émanant de la morale médicale
  - c) de respect de l'être humain
  - d) émanant de la conscience professionnelle
  - e) d'ordre pédagogique

8) La relation médecin-malade est réputée comme étant :

- a) une sagesse devant une maladresse
- b) une compétence devant une ignorance
- c) une conscience devant une confiance
- d) un dominant devant un dominé
- e) un supérieur devant un inférieur

9) En cas de conflit médecin-malade :

- a) le malade peut déposer plainte contre son médecin
- b) le malade ne peut pas déposer plainte contre son médecin
- c) le médecin peut déposer plainte contre son malade
- d) le médecin ne peut pas déposer plainte contre son malade
- e) toutes les réponses sont fausses

10) En cas de plainte judiciaire :

- a) le médecin peut être condamné à payer une amende
- b) le médecin peut être condamné à un emprisonnement
- c) le médecin n'est jamais condamné à payer une amende
- d) le médecin n'est jamais condamné à un emprisonnement
- e) le médecin a toujours raison et ne doit pas être condamné

11) La médecine comprend :

- a) La prévention des infections
- b) le diagnostic des maladies
- c) le traitement des malades
- d) la réadaptation des malades
- e) le conseil aux patients

12) Les conditions auxquelles est subordonné l'exercice de la médecine sont formulés :

- a) dans le code civil
- b) dans le code de la santé
- c) dans le code pénal
- d) dans le code de la famille
- e) dans le code de déontologie

13) Les conditions d'exercer la médecine sont :

- a) la dispense du service national
- b) le diplôme de docteur en médecine ou son équivalent
- c) un état de santé compatible avec l'exercice de la médecine
- d) l'inscription au conseil de l'ordre
- e) un casier judiciaire propre

14) En Algérie, l'interne en médecine :

- a) est un étudiant en médecine
- b) est autorisé à exercer la médecine au C.H.U sous la responsabilité du chef du service
- c) peut exercer dans un cabinet médical privé dans le cadre d'un contrat de remplacement
- d) est un médecin stagiaire
- e) est un médecin généraliste

15) Les médecins généralistes ou spécialistes exercent leur profession :

- a) selon les conditions contenues dans l'article 201 de la loi sanitaire du 16/02/85.
- b) en qualité de fonctionnaire à plein temps dans le secteur public
- c) à titre privé selon l'article 202 de la loi du 16/02/85
- d) à titre privé selon une carte sanitaire établie par le ministère de la santé publique
- e) selon leurs souhaits

6) L'exercice de l'activité complémentaire dans la pratique médicale :

- a) concerne les étudiants de 6<sup>ième</sup> année de médecine
- b) est accordé par le directeur de l'établissement public sur demande du praticien
- c) concerne le médecin généraliste
- d) concerne l'interne en médecine
- e) concerne le médecin spécialiste

7) Parmi les règles d'exercice de la médecine figure :

- a) le respect de la loi sanitaire
- b) l'obligation d'exercer sa profession sous son identité légale
- c) l'obligation de répondre aux ordres de l'autorité publique
- d) que le médecin est tenu au secret professionnel
- e) l'obligation de respecter l'éthique médicale

8) Le médecin doit veiller :

- a) au respect de la dignité du malade
- b) au respect strict des règles d'hygiène et de sécurité
- c) au respect des règles de déontologie
- d) au respect des règles de prescription médicale
- e) au respect dû à ses aînés

9) Les conditions d'exercer la médecine sont au nombre de :

- a) deux
- b) cinq
- c) quatre
- d) sept
- e) trois

10) L'inobservation ou le non respect par le praticien des règles d'exercice de la médecine

- a) engagera la responsabilité pénale du médecin
- ~~b) engagera la responsabilité civile du directeur de l'hôpital~~
- c) sera à l'origine de poursuites disciplinaires
- ~~d) sera à l'origine de poursuites administratives~~
- e) sera à l'origine de sanctions déontologiques



Département de Médecine de Constantine - Epreuve de  
DEONTOLOGIE - A1 C1 \*08/05/13\*-->\*03-06-13\* Z.F

Corrigé Type

Barème uniforme : 1 point(s) par question

N°	Rép.
1	AC
2	B
3	B
4	ABC
5	CD
6	ACD
7	BCD
8	C
9	AC
10	AB
11	ABCDE
12	U
13	BCDE
14	ABCD
15	ABD
16	BE
17	ABCDE
18	ABCDE
19	B
20	ACDE

D. A. Ferri